



DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA CIVIS DU 21/10/25

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD



Les Élus de la CIVIS se réunissent ce mardi 21 octobre 2025 à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre pour décider des grandes orientations de l'intercommunalité et des projets à mettre en place. 51 points sont inscrits à l'ordre du jour.

Parmi eux :

- La garantie d'emprunt à la SHLMR, pour la construction de 18 LLTS sur la commune des Avirons, dans le cadre de l'opération Philippe PELOPS.
- La Mise à disposition de bus dans le cadre des actions du contrat de ville des communes de Saint-Pierre et de Saint-Louis
- L'approbation de la participation financière de la CIVIS pour le cofinancement du contrat de ville de la commune de Saint-Louis



La CIVIS soutient la construction de logements sociaux.

Garantie d'emprunt SHLMR - Opération « PHILIPPE PELOPS », 18 LLTS, sur la commune des Aviron

La SHLMR a formulé une demande afin d'obtenir une garantie de la CIVIS à hauteur de 1 174 919.00 € représentant 100 % de l'emprunt qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les 18 LLTS de l'opération « PHILIPPE PELOPS » situés sur la commune des Aviron.

Le Conseil Communautaire est sollicité afin d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 1 174 919,00 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt.

Politique de la ville.

Mise à disposition de bus dans le cadre des actions du contrat de ville des communes de Saint-Pierre et de Saint-Louis - Reconduction de la contribution de la CIVIS pour 2025.

Conformément au cadre législatif et aux statuts de la CIVIS, la politique de la ville se définit comme « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

A ce titre, la CIVIS a été cosignataire de deux accords cadre de contrat de ville (Saint-Louis et Saint-Pierre) et participera activement à la signature de la nouvelle contractualisation relative à la politique de la ville « Engagements quartiers 2030 », qui se distinguera par une volonté affirmée de renouveler les pratiques en s'appuyant sur des enjeux locaux identifiés en lien direct avec les habitants et adaptés aux spécificités de chaque quartier.

Au-delà de sa participation à la définition des programmes d'actions au sein des instances de pilotage technique et stratégique, l'EPCI entend résolument poursuivre son soutien aux projets pertinents en reliance avec ses compétences, notamment en matière d'environnement, de mobilité, d'insertion..., sur les quartiers identifiés comme Quartiers Prioritaires de la Ville sur la commune de Saint-Pierre et de Saint-Louis. Aussi, dans la continuité de cette coopération avec nos communes membres et dans la perspective des exercices à venir, il est proposé une reconduction du dispositif soit une enveloppe maximale de 9 000 € par an.

Approbation de la participation financière de la CIVIS pour le cofinancement du contrat de ville de la commune de Saint-Louis au titre de la programmation 2025

La commune de Saint-Louis a sollicité la CIVIS afin de cofinancer le Contrat de ville au titre de la programmation 2025. La totalité de cette programmation a été validée en comité de pilotage le 28 mai 2025, sous la co-présidence de la commune et de l'Etat, en présence de l'ensemble des partenaires signataires.

En l'occurrence, dans un souci de cohérence et d'optimisation de l'ingénierie déployée sur les QPV, il avait été inscrit en prévisionnel, un cofinancement de la CIVIS sur l'action intitulée "équipe opérationnelle", et ce, à hauteur de 25 000 €, participant ainsi à la prise en charge du poste de chef de projet de quartier au Gol, intervenant en complémentarité avec l'équipe projet du NPNRU.

Par ce financement, l'EPCI tient à réaffirmer son engagement à l'accompagnement des quartiers prioritaires Politique de la Ville et en faveur des populations qui y vivent.



SAINT-PIERRE
SAINT-LOUIS
L'ÉTANG-SALÉ
PETITE-ÎLE
CILAOS
LES AVIRONS

Contact presse

CIVIS :
communication@civis.re
0262 49 96 00

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD